



COMMUNE DES CO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20251016-DEL2025117-DE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 10 OCTOBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : REVERSEMENT DES RECETTES DE LA REGIE LOCATION ESPACES COMMUNAUX A L'EPIC LES CONTAMINES TOURISME DEL2025-117

Rapporteur : Michel BELIN

Il est rappelé qu'une régie de recettes pour la location d'espaces communaux a été constituée le 10/12/2021, par arrêté du Maire n° ARP2021-169.

Cette régie encaisse les recettes des locations de l'espace de coworking du Choza, ainsi que les recettes des locations des chalets en bois (marché des artisans, marché de Noël).

Le régisseur est un agent de l'EPIC Les Contamines Tourisme, qui a la charge de l'animation de ce lieu, conformément à la convention d'objectifs signée entre la commune et l'EPIC.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée de reverser les recettes de cette régie à l'EPIC Les Contamines Tourisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reverser les recettes de la régie location espaces communaux à l'EPIC Les Contamines Tourisme.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

En Mairie, le 16 octobre 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 16 octobre 2025
Le Maire,
François BARBIER

